

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

# CAPD d'ajustement du 3 septembre 2019

- Infos Carrière - Mouvement - Mouvement 2019 -



**Description :**

CAPD de rentrée ajustement

---

SNUipp-FSU des Landes.

---

### Déclarations préalables des 3 Organisations Syndicales

Une demande est faite pour avoir au niveau national une harmonisation des calendriers pour les INEAT et EXEAT.

Au niveau des contrats aidés on est en période d affectation. Cependant 25 agents ont démissionné ou n'ont pas souhaité le renouvellement de leur contrat ; dans le même temps, 84 notifications sont arrivées. En prévision il y aura 25 ETP. La MLDPH fait en moyenne plus de notification qu ailleurs.

Mme Joubert dit qu'il faut repenser les notifications en amont . A ce propos, un GT AESH est à venir.

### Ordre du jour de la CAPD :

- ▶ Changement et mise à jour des membres de la CAPD
- ▶ Révisions d'affectations : 6 actées et 3 en attente de validation
- ▶ Changement d affectation : au sujet des postes de CPC modifiés à plus de 50%, les personnes l'obtiennent à TP.  
**Le SNUipp- FSU 40 regrette que cette modification ait été faite hors CTSD et que les postes transformés ne soient pas parus au mouvement. Il obtient de l'Administration qu'ils seront au mouvement en 2020.**
- ▶ Affectation des INEAT : 9 durant l'été et 14 au total Chaque département a ses critères donc il s'agit d'accords et de situations particulières entre départements.
- ▶ Postes vacants : le 11 septembre auront lieu les entretiens pour poste à profil.
- ▶ Toutes les quotités restantes seront attribuées à des TR à l année.

Le référent autisme est une création de poste octroyé par le rectorat.

### Question diverse :

Les RDV de carrière ont été envoyés aujourd'hui et une note départementale est envoyée pour signature. Pour rappel : le délai d'annonce de la visite par l'IEN **est passé de 15 jours à 1 mois**, le temps de réponse du PE est réduit lui aussi à 15 jours et il y aura un contingent de 30% d avis excellent pour le 9ème échelon pour la saison 2019/2020. Rdv obligatoire en septembre pour 11 PE qui n'ont pu être vus pendant l'année 2018/2019. Pour les autres PE, les délais seront respectés.

Vos élus en CAPD, Audrey Dartiguelongue, Véronique Lafon, Cathie Blain